

FICHE SIGNALÉTIQUE

ALIF III

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 03/09/2019 sous la référence n° VP19144



BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Mly Youssef 2^{ème} étage
Casablanca
Tél.: 05 22 27 08 77 / 05 20 36 43 00
Fax : 05 22 27 08 97 / 05 22 43 01 19

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations.OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **10 (inclus)**
- Indice de référence : **50% MBI Moyen Terme + 50% MBI Moyen Long Terme, tels que publiés par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme ». Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM " Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain.

Le fonds pourra investir dans les :

- Titres émis par l'Etat Marocain et les titres garantis par l'Etat Marocain ;
- Actions ;
- Obligations subordonnées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;
- Certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ;
- Obligations et Titres de créances Négociables ;
- Parts et titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation;
- Actions et parts d'OPCVM ;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôts à terme. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires "SGFG"**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès de BMCE Capital Gestion, tous les jours à 11h 30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription et de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**
- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par BMCE Capital Gestion et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.**



Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission AMMC	0,0250% HT
(2) Commission dépositaire	0,0025% HT
(3) Commissaire aux comptes	18.000 DH HT
(4) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) – annuel	3.600 DH HT
(5) Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur
(6) Frais de publication	Selon les tarifs de publication
Prestation de la société de gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **18/07/2019, GP19122**
- Société de gestion : **BMCE CAPITAL GESTION** sise à **63, Bd Moulay Youssef** représentée par **Myriem Bouazzaoui** .
- Dépositaire : **BMCE Bank** sise à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE CAPITAL GESTION	Conseillers en investissement.	05 20 36 43 00

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

